

DELIBERATION DU BUREAU DU 04 NOVEMBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 04/11/2024 à 16H30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le 25/10/2024.

Membres présents : M. Marc BOUTRUCHE Mme Hortense LE PAPE M. Michel TOULMINET (vote jusqu'au point n°27 inclus) M. David ROBO (vote jusqu'au point n°13 inclus) Mme Marie-Hélène HERRY (vote à partir du point n°9) M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC	DELIBERATION N°13.BU-2024-11-04	Groupe n° 822
	BRANDIVY Le Golher	Acte de vente d'un droit immobilier

Morbihan Habitat envisage de vendre un domicile partagé à la commune de BRANDIVY, situé au lieudit « Le Gohler ». Ce projet fait suite à une demande de la Commune qui souhaite reprendre en gestion le domicile partagé et poursuivre la location sociale auprès de résidents séniors.

L'opération nécessite de vendre les assiettes foncières et l'immeuble correspondant ci-après désignés à la commune de BRANDIVY (56390). Il est rappelé qu'un domicile partagé est constitué de deux logements T5 réunis pour former une unité d'habitat pour séniors.

Il vous est proposé de fixer le prix de vente, à hauteur du passif de ce groupe locatif dans le bilan de Morbihan Habitat, de façon à neutraliser tout impact sur le compte de résultat. La Commune a ainsi donné son accord de principe sur un prix de vente de 101 000 €, hors frais d'acte à sa charge. La vente n'est pas soumise à la TVA, l'agrément logement social se poursuivant avec la Commune, par transfert concomitant de la convention APL.

Le paiement du prix se fera par un transfert partiel du prêt conventionné souscrit par l'OPH auprès de la CDC, le capital restant dû du prêt à transférer étant calculé à 99 738 €. Le complément de prix, soit 1 262 € sera payé par la Commune à l'acte de vente.

La date envisagée pour l'acte de vente et le transfert du prêt est début janvier 2025, sous réserve de disposer de l'évaluation de France Domaine, demandée par Morbihan Habitat.

Acquéreur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition
Commune de BRANDIVY	Section AA 231	1941 m ²	En cours	101 000 €

L'acte d'acquisition sera rédigé par Maître MEUNIER, notaire à PLUVIGNER.

Le BUREAU, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide la vente du domicile partagé « Le Gohler » à la Commune de BRANDIVY, aux conditions ci-énoncées,
- autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, et à accomplir les formalités de transfert du prêt à la Commune de BRANDIVY.



Mise en ligne du 12-11-2024 jusqu'au 12-01-2025

